

25 avr 2014 -13:06

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2014

Création du Centre pour la cybersécurité Belgique - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal portant création du Centre pour la cybersécurité Belgique sous l'autorité du Premier ministre, compétent pour la mise en oeuvre de la stratégie de cybersécurité belge. Le projet a été soumis à la négociation syndicale et est maintenant transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Le Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB) est créé auprès du SPF Chancellerie du Premier Ministre, qui fournit l'appui administratif et logistique au centre. Le CCB, au titre d'autorité nationale, répond aux missions stratégiques, méthodologiques et de coordination suivantes :

- superviser et veiller à la mise en oeuvre de la cybersécurité, y compris la gestion de crise en cas de cyberincidents ;
- offrir une plateforme de concertation pour tous les partenaires concernés, autant de l'autorité que du monde privé ou scientifique et la sensibilisation des utilisateurs des systèmes informatiques ;
- coordonner la présence de la Belgique aux forums internationaux et la formulation et le suivi du point de vue belge en la matière ;
- élaborer et veiller à la mise en oeuvre des standards, normes de sécurité et directives pour les systèmes informatiques de l'autorité.

Le CCB sera composé d'une dizaine de collaborateurs et dirigé par un directeur et un directeur adjoint, sous l'autorité du Premier ministre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>